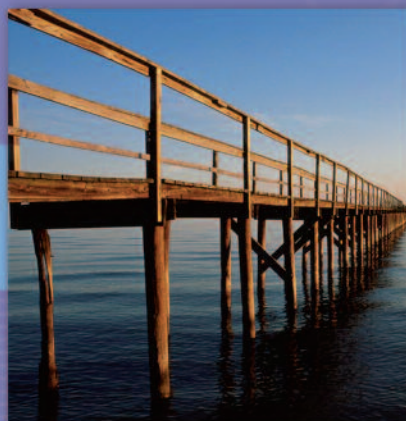


PRIVALTO

Superformis Coupons

OBJECTIF : 9,5 % DE RENDEMENT ANNUEL
AVEC UNE POSSIBILITÉ ANNUELLE
DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DÈS LA 2^{ÈME} ANNÉE !



Participer au dynamisme des plus importantes
capitalisations européennes

FCP à formule à capital non garanti

Période de commercialisation : du 11 février 2008 au 29 mai 2008.

Code Isin : FR0010576280

Documentation communiquée à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général

**Bénéficiez dès votre souscription d'une rémunération attractive
de 5 % annuels *pro rata temporis* jusqu'au 29 mai 2008**
(Rémunération nette de frais de gestion)



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

Superformis



OBJECTIF :
9,5 % DE RENDEMENT
ANNUEL

10 % assurés la 1^{ère} année

La première année, Superformis vous garantit le versement d'un coupon de 10 %, et ce quelle que soit l'évolution des marchés. Les coupons distribués peuvent être assimilés à des remboursements anticipés voire partiels du capital.

Effet "Stock Picking" :

- Superformis est adossé aux 50 actions qui composent l'Eurostoxx 50 au 19/12/2007, dividendes non réinvestis.
- Chaque année, ces 50 actions sont classées selon leur performance depuis l'origine (performance plafonnée à 10 %) et seules les 45 meilleures sont conservées pour le calcul : on effectue la moyenne de ces 45 performances pour obtenir la performance du Panier.

A partir de la 2^{ème} année : une possibilité annuelle de remboursement anticipé

Chaque année, si la performance du Panier depuis l'origine, après l'Effet Stock Picking, est supérieure ou égale à 8 %, Superformis est remboursé par anticipation avec :

100 % du capital initial + coupon garanti de 10 %
+ Coupon Accumulateur

Sinon, l'investisseur bénéficie d'un coupon égal à la performance annuelle du Panier après l'Effet Stock Picking. Ce coupon sera nul si la performance moyenne est négative.

Coupon Accumulateur


Il permet de compléter tous les coupons reçus, afin d'atteindre l'équivalent de 10 % par an

Exemple de sortie anticipée en année 5 :

Année	Perf. du panier*	Coupon payé	Complément pour atteindre 10 %
1	/	10 % garantis	
2	3 %	3 %	7 %
3	-5 %	0 %	10 %
4	5 %	5 %	5 %
5	8,5 %	10 %	Remboursement anticipé + Coupon Accumulateur

Coupon Accumulateur = 7 % + 10 % + 5 % = 22 %
Coupon total reçu en année 5 = coupon garanti + coupon accumulateur : 10 % + 22 % = 32 %

*Chaque action étant plafonnée à 10 %

 **Point Fort** : il suffit que la moyenne des 45 meilleures actions du Panier ait augmenté de 8 %, chaque action étant plafonnée à 10 % pour que l'investisseur bénéficie d'un remboursement anticipé et d'un coupon bonus complétant tous les revenus passés à 10 %.

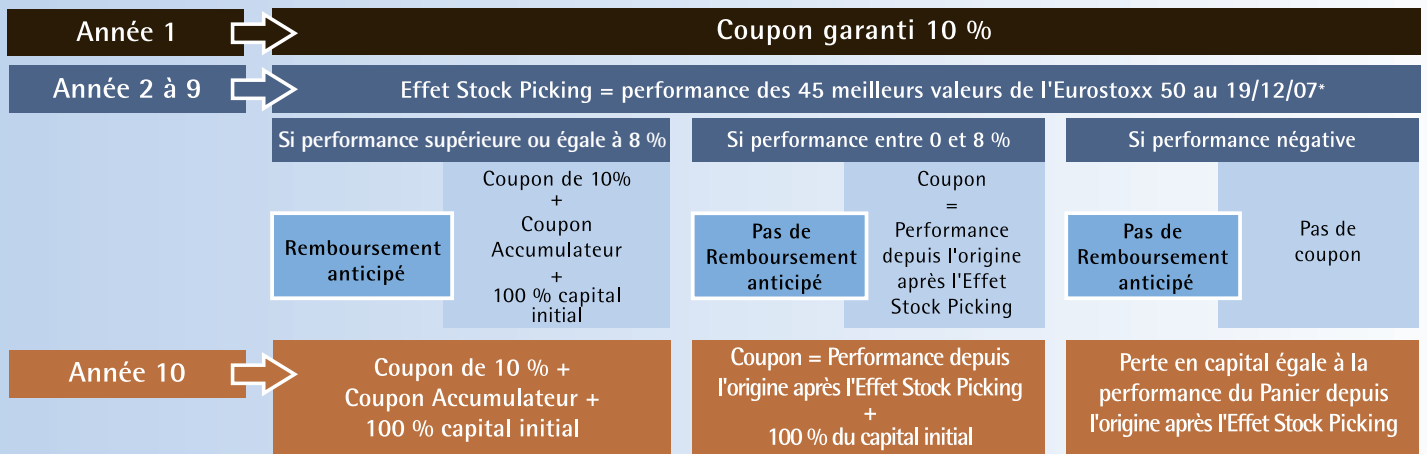
A maturité :

Si Superformis n'a pas été remboursé par anticipation, et si la performance du Panier depuis l'origine est supérieure ou égale à 8 %, l'investisseur reçoit 100 % de son capital initialement investi, assorti d'un coupon de 10 % et du Coupon Accumulateur.

Sinon l'investisseur reçoit 100 % de son capital assorti de la performance du Panier depuis l'origine après l'Effet **Stock Picking**.

Si celle-ci est négative, l'investisseur subit une perte en capital égale à cette dernière.

Mécanisme



* Chaque action étant plafonnée à 10 %
La performance retenue pour le calcul de la formule pourra donc être inférieure à celle du Panier

Un Panier composé des 50 capitalisations européennes les plus importantes ...

Superformis est adossé à un Panier constitué des 50 valeurs de l'indice DJ Eurostoxx 50 au 19 décembre 2007. Cet indice est composé des actions qui figurent parmi les plus importantes capitalisations boursières de la zone euro et parmi les leaders de leur secteur.

Superformis est donc à la fois diversifié sectoriellement et également centré sur la zone euro.

...dont vous ne gardez que le meilleur tous les ans !

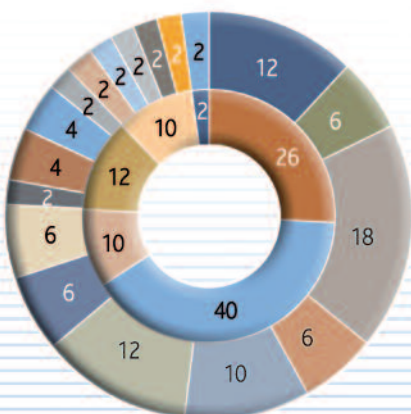
Chaque année, les 50 valeurs du Panier sont classées et seules les 45 meilleures performances sont conservées.

A chaque date de constatation annuelle :



Les 50 valeurs de l'Eurostoxx 50 au 19/12/07

1. AEGON NV	26. ING GROEP NV-CVA
2. AIR LIQUIDE	27. INTESA SANPAOLO
3. ALCATEL-LUCENT	28. L'OREAL
4. ALLIANZ SE-REG	29. LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI
5. ARCELORMITTAL	30. MUENCHENER RUECKVERAG-REG
6. AXA	31. NOKIA OYJ
7. BANCO SANTANDER SA	32. PHILIPS ELECTRONICS NV
8. BASF AG	33. RENAULT SA
9. BAYER AG	34. REPSOL YPF SA
10. BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	35. RWE AG
11. BNP PARIBAS	36. COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
12. CARREFOUR SA	37. SANOFI-AVENTIS
13. CREDIT AGRICOLE SA	38. SAP AG
14. DAIMLER AG	39. SCHNEIDER ELECTRIC SA
15. GROUPE DANONE	40. SIEMENS AG-REG
16. DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED	41. SOCIETE GENERALE
17. DEUTSCHE BOERSE AG	42. SUEZ SA
18. DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	43. TELECOM ITALIA SPA
19. E.ON AG	44. TELEFONICA SA
20. ENEL SPA	45. TOTAL SA
21. ENI SPA	46. UNICREDITO ITALIANO SPA
22. FORTIS	47. UNILEVER NV-CVA
23. FRANCE TELECOM SA	48. VINCI SA
24. ASSICURAZIONI GENERALI	49. VIVENDI
25. IBERDROLA S	50. VOLKSWAGEN AG



REPARTITION SECTORIELLE ET GEOGRAPHIQUE (%)

- Assurance
- Chimie
- Banque
- Automobile
- Telecoms
- Electricité
- Pétrole Gaz
- Equipement Electronique
- Logiciels
- Construction
- Agroalimentaire
- Grande Distribution
- Multimedia
- Service Financiers
- Production de fer
- Pharmacie
- Cosmétiques
- Luxe
- Allemagne
- France
- Espagne
- Italie
- Pays-Bas
- Finlande

Extrait du prospectus

L'objectif de gestion

La formule est construite pour une durée maximale de 10 ans, elle est susceptible d'être appliquée en fonction d'un panier de 50 actions de la zone euro détaillé ci-après soit à l'issue d'une des huit dates de dissolution anticipée (28 mai 2010, 30 mai 2011, 30 mai 2012, 30 mai 2013, 30 mai 2014, 29 mai 2015, 30 mai 2016 et 30 mai 2017) soit au plus tard à la date d'échéance de la formule (30 mai 2018). Un coupon fixe de 10 % est payé à l'issue de la première année dans tous les cas de figure.

Le FCP n'est pas garanti en capital mais l'objectif de gestion est de faire bénéficier aux porteurs de parts :

- Pour les années suivantes, d'un coupon variable, payé à l'issue de chaque année, calculé comme étant la moyenne positive des 45 meilleures performances des actions au sein du panier de 50 valeurs, chacune de ces performances étant calculée depuis la Date de Constatation Initiale et prise en compte à hauteur de 10 % maximum.
- D'un arrêt anticipé de la formule si le niveau du coupon variable tel que calculé ci-dessus atteint 8 %. Le niveau de performance associé à la sortie par anticipation prendra en compte un effet « rattrapage » égal à la somme des différences entre 10 % et chacun des coupons déjà versés pour chacune des années déjà écoulées (y compris l'année de l'arrêt anticipé) depuis la Date de Constatation Initiale.

A l'échéance de la formule, soit le 30 mai 2018, si la formule n'a pas été arrêtée

par anticipation, le même mécanisme s'applique :

On calcule la moyenne des 45 meilleures performances des actions au sein du panier de 50 valeurs, chacune de ces performances, mesurée depuis la Date de Constatation Initiale, n'étant prise en compte qu'à hauteur de 10 %.

- Si la moyenne est négative, le porteur perçoit son capital diminué de la moyenne ainsi calculée. Ce cas de figure induit donc pour le porteur de parts une perte en capital.
- Dans le cas contraire, le porteur perçoit son capital initial majoré de la moyenne ainsi calculée. De plus, si celle-ci atteint +8 %, la performance versée prendra en compte un effet « rattrapage » égal à la somme des différences entre 10 % et chacun des coupons déjà versés pour chacune des années déjà écoulées (y compris l'année de l'arrêt anticipé) depuis la Date de Constatation Initiale.

Le FCP répondra en permanence aux critères d'éligibilité au PEA.

La dissolution effective du FCP interviendra dans les 6 mois de l'arrêt de la formule. Durant cette période le FCP progressera selon un taux proche du marché monétaire moins les frais de gestion.

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que le capital investi sur ce support n'est pas garanti à l'échéance. Les revenus distribués en cours de vie, ajoutés au montant final peuvent ne pas suffire à rembourser le capital initialement investi. D'un point de vue économique, les revenus distribués en cours de vie ne constituent pas un rendement basé sur l'investissement initial, mais sont assimilables à des remboursements partiels du capital.

Avantages

- Un coupon fixe de +10 %, versé à l'issue de la première année de vie de la formule.
- Chaque année, seules les 45 actions du panier ayant le mieux performé depuis la Date de Constatation Initiale interviennent dans le calcul des coupons et de la performance in fine.
- Le porteur bénéficie d'un mécanisme de « rattrapage » en cas d'arrêt anticipé ou à l'échéance de la formule égal à la somme des différences entre 10 % et chacun des coupons déjà versés pour chacune des années déjà écoulées depuis la Date de Constatation Initiale.
- Le panier sous jacent est diversifié géographiquement, sectoriellement et composé des 50 actions composant l'indice DJ Eurostoxx 50 le 19 décembre 2007.

Inconvénients

- Le porteur subit un risque de perte en capital à l'échéance si le FCP n'a pas été remboursé par anticipation et si la moyenne des 45 meilleures performances des actions du panier (chacune de ces performances, calculée depuis la Date de Constatation Initiale, n'étant prise en compte que jusqu'à 10 %) est négative.
- La performance observée chaque année depuis la Date de Constatation Initiale de chacune des actions du panier est plafonnée à +10 %.
- La performance du portefeuille d'actions dans le cadre de la formule étant calculée hors dividendes, le porteur ne bénéficiera pas des dividendes attachés aux valeurs qui le composent.
- Les coupons distribués peuvent être assimilés à des remboursements anticipés voire partiels du capital.
- Le porteur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 ans à 10 ans.

Termes et conditions indicatifs

Code ISIN : FR0010576280

Dénomination : Superformis Coupons

Forme juridique : FCP de droit français

Société de gestion : Harewood Asset Management

Durée : 10 ans

Dépositaire : BNP Paribas Securities & Services

Période de souscription : du 11 février au 29 mai 2008

Rémunération pendant la période de souscription : 5 %/an net de frais de gestion

Devise : EUR

Date d'échéance : 30 mai 2018

Commissions à la souscription max : 4,00 %

Frais de gestion max : 2,50 %

Frais de distribution max : 1,09 %

Une équipe dédiée est à votre disposition

 0 810 00 40 30

PRIX APPEL LOCAL

Consultez les cotations quotidiennes et toute information complémentaire sur le site dédié :

www.privalto.fr

AVERTISSEMENT :

Cette brochure ne constitue pas le prospectus du fonds commun de placements. Elle ne se substitue pas au prospectus simplifié, qui doit être communiqué préalablement à la souscription dans le Fonds. Le prospectus complet de ce Fonds ainsi que les documents d'information périodique sont disponibles sur simple demande adressée à Privalto. Ces documents sont également disponibles auprès de la société de gestion et du dépositaire du Fonds. Votre conseiller chez Privalto est à votre disposition pour toute information additionnelle qui pourra être demandée sur les caractéristiques du fonds et leur adéquation à votre objectif d'investissement. Toute personne intéressée par un investissement dans ce Fonds doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et risques liés à cet investissement. Sur la base des informations contenues dans la présente brochure et dans le prospectus, l'investisseur est réputé comprendre et accepter les caractéristiques et les risques y afférents. Il est rappelé aux investisseurs que la performance passée ne préjuge pas de la performance future et que la valeur des placements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés. L'investisseur est également réputé agir pour son propre compte et prendre sa décision d'investissement de manière indépendante, après avoir éventuellement requis l'avis de ses conseils habituels s'il l'a jugé nécessaire. L'investisseur doit procéder à sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de sa décision d'investissement afin de pouvoir déterminer les avantages et les inconvénients et ne s'en remet pas pour cela ni à Privalto, ni au dépositaire, ni à la société de gestion du Fonds. Ces derniers ne sauraient être tenus responsables des pertes éventuelles subies du fait dudit investissement.

Le FCP SUPERFORMIS COUPONS, ci après le « FCP » est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du FCP. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce FCP que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant l'échéance de la formule soit avant le 30 mai 2018 (ci-après la « Date d'Echéance »), le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

PRIVALTO